

CRIC n° 12 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 22 septembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Visites.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le renouvellement des plaquettes d'identification des biens classés ».....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la douzième édition du Prix du mémoire ou travail de fin d'étude ».....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur patrimonial ».....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le partenariat entre l'AWaP et la RTBF pour le programme « J'ai les clés » ».....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la dégradation des palais de justice et du patrimoine wallon ».....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évolution du dossier concernant la consolidation des ruines de l'abbaye d'Aulne ».....	5
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les remparts de la ville de Walcourt ».....	6
Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en valeur du patrimoine religieux ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la restauration de la fontaine de la Samaritaine à Liège ».....	8
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'état inquiétant des coteaux de la citadelle de Liège ».....	9
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le problème structurel des places en crèche selon Soralia » ;	
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le manque de places en crèche » ;	
Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les critiques de Soralia sur la politique des crèches ».....	10
Intervenants : Mme la Présidente – M. Jori Dupont – Mme Sabine Roberty – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les suites de l'appel à projets pour la rénovation des milieux d'accueil ».....	13
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – M. le Président – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des camps d'été de l'année 2025 ».....	14
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme fluvial ».....	15
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'Outil régional de commercialisation (ORC) ».....	16
Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les synergies touristiques des communes wallonnes ».....	17
Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la simplification administrative en matière de tourisme ».....	18
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme sportif ».....	19
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la nécessité de garantir une régulation équilibrée en matière de tourisme respectueuse du droit au logement ».....	20
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	21
Interpellations et questions orales retirées.....	21
LISTE DES INTERVENANTS	22
ABRÉVIATIONS COURANTES	23

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Jori Dupont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Visites

M. le Président. – Je vous rappelle nos prochaines visites :

- le Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu à Amay le jeudi 25 septembre à 9 heures 30 ;
- le Modern Hotel de Soignies le jeudi 2 octobre à 9 heures 30 ;
- le SparkOh! le jeudi 9 octobre.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Serait-il possible d'organiser les prochaines visites le vendredi, qui n'est pas un jour repris par les Parlements ? Le jeudi, certains d'entre nous doivent être à Bruxelles ou à Namur pour la Conférence des présidents. Il n'y a pas de problème pour ces trois premières visites, mais il y en aura peut-être d'autres pendant la législature et il serait bien de penser à les organiser le vendredi.

(Réaction de M. Gardier)

M. le Président. – M. Gardier plussoie.

En Conférence des présidents, la question du 9 octobre est arrivée parce que beaucoup de commissions ont des visites simultanées. Ce sont des choses auxquelles il faudra faire attention à l'avenir dans les différentes visites.

La Commission est maître de son agenda. Aussi, lorsque nous proposons des dates, n'hésitez pas à en proposer d'autres s'il y a un souci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sylvie Muratore à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le renouvellement des plaquettes d'identification des biens classés »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le renouvellement des plaquettes d'identification des biens classés ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, l'AWaP vient d'annoncer la fin d'un travail qui aura duré 13 années : le renouvellement des plaquettes d'identification des biens classés. Ce remplacement avait été initié afin de faire entrer les biens dans l'ère du numérique, puisque chacune des plaquettes permet une connexion via un QR code ou une puce NFC renvoyant vers un contenu numérique présentant le monument.

Si le remplacement est aujourd'hui terminé, il convient d'assurer l'entretien de celles-ci, leur présence effective, mais également la disponibilité des informations communiquées à l'aide des moyens de connexion présents sur le support.

Pourriez-vous préciser qui est chargé de s'assurer que le contenu numérique est bien accessible ? Le placement de ces plaquettes et l'entretien sont-ils à charge des propriétaires des biens classés concernés ? Dans le cas contraire, quel budget la Wallonie y consacre-t-elle ?

L'AWaP dispose-t-elle d'un cadastre complet des plaquettes installées afin de pouvoir mettre à jour certains contenus et s'assurer de la présence sur le bien ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le renouvellement des plaquettes d'identification des biens classés était en effet indispensable pour permettre aux biens classés d'entrer dans l'ère du numérique. L'écusson bleu et blanc, symbole bien connu de la protection du bien, s'est ainsi vu assortir de trois modes de connexion vers une plateforme informatique accessible aux smartphones, avec notamment une URL à encoder sur le navigateur web, un QR code à scanner et une puce NFC à détecter.

La mise en ligne et la gestion de la plateforme connectée aux technologies mobiles sont bien gérées par un prestataire externe qui a été désigné par marché public, et l'AWaP y a accès en continu pour y apporter les corrections ainsi que les modifications souhaitées.

La fabrication, le placement et l'entretien des plaques ainsi que leur remplacement éventuel sont à charge de l'AWaP et ont été confiés à un prestataire externe. Pour le lot des 392 dernières plaques qui ont été installées, le budget était de 23 117 euros exactement, soit environ 60 euros par plaquette, placement compris.

Par ailleurs, la prochaine étape consistera à vérifier le cadastre des plaquettes installées partout en Wallonie afin d'identifier les éventuels oublis ou éventuels problèmes. Tout propriétaire d'un bien classé dont le bâtiment n'a pas reçu de nouvelle plaquette d'identification, dont l'écusson aurait été abîmé, vandalisé, arraché ou décroché, ou encore dont le QR code ne serait plus lisible, peut en informer l'AWaP.

Ces informations permettront de dresser le cadastre et de repérer les plaquettes qui devront être remplacées. Tout un chacun peut aussi contribuer à ce travail, comme cela a été communiqué dans la dernière édition de *La Lettre du patrimoine*.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Effectivement, l'entretien des plaquettes est un élément central. La clarté sur la responsabilité d'entretien évitera les zones d'ombre et garantira la pérennité du dispositif dans les temps.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la douzième édition du Prix du mémoire
ou travail de fin d'étude »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la douzième édition du Prix du mémoire ou travail de fin d'étude ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, un appel à candidats a été adressé aux étudiants ayant présenté un mémoire en lien avec le patrimoine wallon en 2024 ou en 2025 afin de décerner le Prix du mémoire ou TFE de l'AWaP, qui récompense le lauréat d'un prix d'un montant de 1 500 euros.

Pourriez-vous préciser les critères de sélection de ce prix ? Qui compose le jury chargé de sélectionner le lauréat ?

Outre la remise du prix, comment l'AWaP exploite-t-elle et valorise-t-elle ensuite les travaux du lauréat ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le Prix du mémoire a été créé en 2006 et est organisé tous les deux ans par l'AWaP. Le prix récompense un mémoire portant sur le patrimoine en Wallonie. Il s'adresse aux titulaires d'un diplôme – délivré en Belgique – d'historien de l'art, d'archéologue, d'architecte, d'architecte du paysage, d'ingénieur-architecte, d'architecte d'intérieur ou d'une autre discipline de niveau universitaire en rapport avec le patrimoine culturel immobilier, ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme de master de spécialisation en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier dont la formation est dispensée en partie à la Paix-Dieu à Amay.

Il est décerné par un jury composé de sept membres : deux représentants de l'AWaP, un représentant de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, ainsi que des représentants d'autres institutions patrimoniales belges, à savoir l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Urban Brussels, l'agence flamande du patrimoine, ainsi que le centre Raymond Lemaire à Leuven.

Le jury évalue les candidatures reçues selon plusieurs critères dont la pertinence au sujet, son originalité, la complexité et l'ampleur de la recherche effectuée, la contribution à l'avancement des connaissances, la qualité de l'analyse et de l'argumentation, la cohérence et l'esprit de synthèse, ou encore la clarté des textes et des illustrations.

Outre un prix d'un montant de 1 500 euros, le travail lauréat peut faire l'objet d'une publication soit avec l'AWaP, soit avec la Commission royale des monuments, sites et fouilles.

Le prix du mémoire constitue une reconnaissance prestigieuse pour les jeunes chercheurs et professionnels du patrimoine en Wallonie. Il met en lumière l'importance de la recherche et de l'innovation dans la préservation de notre patrimoine culturel.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – En effet, ce prix constitue un formidable levier de motivation pour les jeunes chercheurs et un outil de sensibilisation au patrimoine. C'est une belle manière d'encourager les vocations et de renforcer le lien avec le public.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'utilisation raisonnée de l'intelligence
artificielle (IA) dans le secteur patrimonial »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur patrimonial ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, l'intelligence artificielle ouvre de nombreuses perspectives pour le secteur patrimonial, qu'il s'agisse de recherche, de médiation ou de gestion des collections. Toutefois, son utilisation n'est pas sans risques : absence de cadre clair, manque de transparence sur les outils employés, menace potentielle sur la souveraineté des données et la confidentialité des contenus.

C'est pourquoi Diane Degreef propose des pistes de réflexion dans l'édition de cet été de *La Lettre du patrimoine* de l'AWaP, à savoir :

- définir une politique et des directives précises ;

- identifier les systèmes employés, en interne comme par les prestataires externes ;
- sensibiliser et former le personnel ;
- privilégier des outils adaptés aux besoins réels plutôt qu'aux effets de mode ;
- envisager le recours à des IA sécurisées en *closebox* et maîtrisées par l'institution elle-même.

Des réflexions concernant l'usage de l'IA au sein des services de l'AWaP ont-elles été menées ? Les recommandations formulées par Mme Degreef seront-elles intégrées à ce processus ? Si oui, comment son usage est-il appréhendé ? Des formations des agents sont-elles envisagées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, vous soulignez, à juste titre, l'intérêt croissant de l'intelligence artificielle pour le secteur patrimonial, mais aussi les précautions nécessaires pour en garantir une utilisation éthique, transparente et sécurisée.

Le SPW s'inscrit dans une démarche globale d'exploration de l'intelligence artificielle, en veillant à encadrer son usage de manière raisonnée et sécurisée. Dans ce cadre, des groupes pilotes ont été mis en place au sein de l'AWaP afin de tester concrètement certaines applications de l'IA adaptées aux besoins patrimoniaux.

Ces expérimentations permettront d'identifier les usages pertinents, les précautions nécessaires et les formations à prévoir pour le personnel.

Plus largement, plusieurs axes structurent déjà notre action :

- le cadre stratégique et les bonnes pratiques. L'AWaP procède à une analyse des besoins et des usages existants, intégrant les recommandations évoquées dans *La Lettre du patrimoine*, notamment la nécessité de définir des directives claires, de documenter les systèmes employés et de garantir la souveraineté des données ;
- la sensibilisation et la formation du personnel. Des actions de sensibilisation sont prévues afin d'informer les agents sur les potentialités et les limites de l'IA. Un programme de formation plus structuré est envisagé à moyen terme, avec un accent mis sur l'éthique, la confidentialité et la maîtrise des outils ;
- les outils et la sécurité. Les solutions privilégiées seront celles qui répondent aux besoins réels au secteur patrimonial, en évitant les technologies non maîtrisées ou dictées par des effets de mode. L'option de recourir à des IA sécurisées en environnement fermé fait partie des pistes à l'étude pour assurer la protection des données sensibles.

En résumé, notre approche repose sur la prudence et la progressivité. Il s'agit d'explorer le potentiel de l'IA à travers des projets pilotes concrets, tout en construisant un cadre éthique, juridique et organisationnel solide, garantissant à la fois efficacité et sécurité des usages.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – J'entends en effet que la sensibilisation et la formation du personnel sont un enjeu majeur pour former les agents à l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle. Cela garantira que l'outil soit un appui à la mission patrimoniale et non une source d'incertitude ou de dépendance.

**Question orale
de Mme Sylvie Muratore
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le partenariat entre l'AWaP et la RTBF
pour le programme « J'ai les clés » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le partenariat entre l'AWaP et la RTBF pour le programme « J'ai les clés » ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, afin de mettre en valeur la richesse touristique et patrimoniale de notre région, la RTBF propose le format court « J'ai les clés », permettant de découvrir des sites majeurs. En 2025, la deuxième saison de cette émission vient de se clôturer, mais des rediffusions sont prévues et le contenu est disponible en ligne via Auvio.

Pourriez-vous détailler la nature du partenariat noué entre l'AWaP et la RTBF ? Quels sont les moyens budgétaires consacrés à travers cette collaboration ? Une troisième saison est-elle envisagée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la convention de partenariat 2025 entre l'AWaP et la RTBF concerne huit épisodes de « J'ai les clés », un programme qui raconte l'histoire des lieux patrimoniaux. Ces épisodes durent approximativement 15 minutes et sont animés par Patrick Weber.

Cette année, l'AWaP a également obtenu, outre ces émissions et sans supplément de prix, une version de huit capsules de *teasing* d'environ deux minutes pour

assurer la promotion des émissions sur les réseaux sociaux, permettant ainsi de toucher un autre public.

Les huit épisodes à proprement parler ont illustré les lieux suivants : les jardins d'Annevoie, l'église Saint-Loup à Namur, l'hôtel de ville de Mons, le champ mégalithique de Wéris, le fort de Loncin, l'Université du travail de Charleroi, l'ancienne bibliothèque des sciences, donc le musée L à Louvain-la-Neuve, qui a été récemment classée, ainsi que la Villa royale à Spa.

Ces épisodes ont été diffusés durant l'été sur la RTBF – La Une, Auvio et le site RTBF Actus – et ils se retrouvent en intégralité sur Auvio. Le coût du partenariat est de 93 800 euros. Le renouvellement de cette convention en 2026 sera analysé selon les indicateurs d'audience – qui me seront très prochainement communiqués, dont je ne dispose pas encore –, mais aussi des moyens budgétaires qui seront disponibles.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Il est important que le public comprenne que ce type de collaboration contribue non seulement à la visibilité de notre patrimoine, mais aussi à son accessibilité. Je me réjouis que l'AWaP et la RTBF puissent unir leurs forces autour de ce projet. C'est une excellente initiative et j'espère qu'il y aura une troisième saison.

**Question orale
de Mme Christine Mauel
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la dégradation des palais de justice et du
patrimoine wallon »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la dégradation des palais de justice et du patrimoine wallon ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, la DPR souligne l'importance de garantir l'accès de tous les citoyens à des services publics de qualité et de veiller à l'entretien durable du patrimoine public. Parmi ce patrimoine figure le palais de justice, symbole de l'État de droit et lieu essentiel au bon fonctionnement de la démocratie.

Or, plusieurs bâtiments judiciaires en Wallonie sont aujourd'hui dans un état préoccupant, comme l'illustrent les cas du palais de justice de Verviers et du palais des Princes-Évêques de Liège, récemment relayés

par la presse : toiture qui fuit, façades délabrées, problèmes d'accessibilité et de sécurité. Ces constats affectent non seulement les conditions de travail des magistrats et du personnel judiciaire, mais également l'accueil des justiciables et la crédibilité de l'institution.

Si la compétence en matière de justice relève de l'autorité fédérale, la Région wallonne dispose de leviers en termes de rénovation du bâti, de politique immobilière et de coordination avec les autres niveaux de pouvoir. La DPR prévoit d'ailleurs de renforcer les coopérations interrégionale et fédérale afin de moderniser les infrastructures publiques et d'assurer une meilleure sécurité juridique aux citoyens.

Quelles actions votre Gouvernement envisage-t-il, en concertation avec l'État fédéral, pour soutenir la rénovation et la mise aux normes des palais de justice et du patrimoine en Wallonie ? Une cartographie des besoins prioritaires a-t-elle été réalisée ? Comment la Région compte-t-elle garantir que les investissements nécessaires s'inscrivent dans une stratégie globale de valorisation du patrimoine public et d'amélioration de l'accès à la justice ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, tous les palais de justice sont propriété de l'État fédéral dont la gestion est assurée par la gestion immobilière de la Régie des bâtiments. J'ai récemment répondu à une question relative à la rénovation globale du palais des Princes-Évêques de Liège pour lequel un auteur de projet doit être désigné cet automne. Quant au palais de justice à Verviers, actuellement pastillé à l'inventaire régional, un nouveau permis d'urbanisme est en cours d'instruction depuis juillet 2025.

Je suis bien consciente de l'état de vétusté de certains palais de justice wallons. Mon administration a plusieurs fois fait part de l'état inquiétant de ceux-ci à la Régie des bâtiments, notamment celui de Verviers dont l'état s'est fortement dégradé depuis l'enlèvement de la toiture en 2021, sans aménagement de la toiture parapluie de protection pourtant demandée dans le permis octroyé précédemment.

Conformément aux dispositions du Code wallon du patrimoine, mon administration se tient à la disposition de la Régie des bâtiments pour accorder les supports techniques et autorisations patrimoniales nécessaires à la bonne exécution des travaux de restauration afin d'améliorer l'état sanitaire et patrimonial des palais de justice wallons.

D'un point de vue financier, des subventions à la restauration sont possibles pour les biens classés, selon les dispositifs prévus dans le Code wallon du patrimoine et en fonction des moyens budgétaires disponibles.

La question de l'établissement d'une cartographie des besoins prioritaires revient à la gestion immobilière de la Régie de bâtiments de l'État fédéral et ne relève pas de mes compétences.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, tous les palais de justice appartiennent à l'État fédéral et sont gérés par la Régie des bâtiments.

Conformément au Code wallon du patrimoine, j'avais attendu des réponses un peu plus axées sur les compétences régionales. Je vais lire les différents documents que vous venez d'énoncer et je reviendrai vers vous, le cas échéant.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'évolution du dossier concernant la
consolidation des ruines de l'abbaye d'Aulne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évolution du dossier concernant la consolidation des ruines de l'abbaye d'Aulne ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai pu prendre connaissance de la décision du Gouvernement wallon de ce 4 septembre de prolonger de cinq ans la programmation pluriannuelle concernant le dossier de l'abbaye d'Aulne. Ce dossier est d'une importance capitale pour la région thudiniennne, mais, plus globalement, pour l'ensemble de la préservation de notre patrimoine wallon. Cette décision prévoit une dotation annuelle de l'AWaP vers Tourisme Wallonie d'un montant de 1,5 million d'euros.

Je vous avais déjà interpellée, en juillet dernier, par rapport au suivi de ce dossier. Dans ce cadre, vous aviez notamment évoqué le fait que le permis d'urbanisme pour la stabilisation du chœur et des transepts de l'abbatiale avait été délivré le 27 juin 2024. À ce titre, vous indiquiez également que le marché public devait être attribué fin 2025 ou début 2026, et que des discussions étaient en cours afin de prolonger la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'AWaP et Tourisme Wallonie pour préparer la seconde phase, relative à la partie nord-est du site. Disposez-vous de nouveaux éléments d'évolution dans le cadre de ce dossier depuis ma précédente intervention ?

Le processus d'attribution du marché public concernant les travaux de stabilisation du chœur et des transepts suit-il bien son cours, de manière à respecter l'échéance annoncée de fin 2025, début 2026 ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement des discussions pour la prolongation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'AWaP et Tourisme Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, comme évoqué en juillet, l'Agence wallonne du patrimoine et Tourisme Wallonie se concertent actuellement pour renouveler la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage au-delà de la première phase relative à la consolidation des ruines du chœur et du transept de l'ancienne abbatale.

En ce qui concerne le processus d'attribution du marché public pour les travaux de stabilisation du chœur et du transept, celui-ci suit son cours et devrait tenir les délais que je vous annonçais en juillet. La procédure de marché public retenue est une procédure concurrentielle avec négociation, soit une procédure en deux tours. Plusieurs entreprises avaient remis une candidature début 2025 et certaines parmi elles ont été retenues début juillet pour pouvoir remettre une offre pour ce marché de travaux.

Une première visite obligatoire du site pour les soumissionnaires a été organisée le 15 septembre. Les offres doivent parvenir à mes services cet automne. Ainsi, sauf incident de parcours, les délais que je vous avais annoncés devraient être respectés.

D'autre part, la tranche 2025 de ces 1,5 million d'euros devrait être engagée par l'AWaP dans les prochains jours, ce qui permettra à Tourisme Wallonie de disposer des crédits suffisants pour mener à bien cette opération de consolidation des ruines.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. C'est une excellente chose pour les ruines de l'abbaye d'Aulne, pour le tourisme dans sa globalité, pour Thuin et très certainement pour tous les amoureux du patrimoine.

Vous me dites qu'une première visite obligatoire du site concernant le marché de travaux de l'abbaye a été organisée pour les soumissionnaires à la mi-septembre. Les offres doivent être déposées dans vos services pour cet automne. J'entends que la tranche 2025 du 1,5 million d'euros devrait être dégagée par l'AWaP dans les prochains jours. C'est une excellente nouvelle pour le tourisme et pour cette abbaye.

Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les remparts de la ville de Walcourt »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les remparts de la ville de Walcourt ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, la ville de Walcourt possède des remparts, construits historiquement pour protéger l'ensemble de la ville, qui sont classés au patrimoine immobilier communal. Cependant, ceux-ci présentent des problèmes de stabilité, générant un risque d'effondrement pour les riverains concernés.

Une étude confiée à IGRETEC a conclu qu'il y avait bien des problèmes de stabilité au niveau des remparts. Par ailleurs, en ce qui concerne la propriété des remparts, il apparaîtrait qu'un courrier de la Province de Namur précise que les murs des remparts seraient la propriété des riverains. Partant de ces deux éléments, le collège communal a adressé un courrier aux habitants concernés, leur précisant qu'il faudrait prendre en charge les travaux de stabilisation, dont le coût est estimé entre 5 000 et 150 000 euros par propriétaire.

Outre l'impact financier manifestement difficile à supporter pour les ménages, cette situation soulève plusieurs interrogations.

À l'origine, les remparts avaient été construits pour protéger la ville. Est-ce réellement aux habitants eux-mêmes de supporter aujourd'hui les frais de réparations ?

Relèvent-ils uniquement de la responsabilité patrimoniale des riverains, alors même qu'ils constituent un bien d'intérêt collectif et participent à l'image ainsi qu'à l'attractivité touristique de la commune ? Êtes-vous au courant de ce dossier ?

Existe-t-il des mécanismes permettant d'accompagner financièrement les habitants et la commune dans la préservation de ce patrimoine, que ce soit via des subsides directs, des appels à projets ou une intervention spécifique du Département du patrimoine ?

Enfin, quelles pistes concrètes peuvent être envisagées pour éviter que la sauvegarde de ce patrimoine, porteur d'histoire et de mémoire collective, ne repose exclusivement sur les épaules des riverains concernés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, ce dossier s'avère effectivement très préoccupant. Cependant, si les remparts de la ville de Walcourt revêtent indéniablement un intérêt patrimonial, ils ne font l'objet d'aucune mesure de classement, ni comme monument ni comme site.

Dans ce cas, le suivi des travaux n'est pas du tout encadré par mon administration et toute possibilité d'aide financière de l'AWaP est également à écarter. Les charges d'entretien et de rénovation, de même d'ailleurs que la responsabilité civile en cas d'accident, incombent au propriétaire d'un bien. Il convient dès lors de déterminer à qui appartiennent précisément les 10 remparts afin de pouvoir répondre aux interpellations légitimes des riverains. Cette recherche ne relève cependant pas de mes services.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Walcourt vaut le détour, mais ce n'est probablement pas le cas pour la réponse liée aux remparts. Ce n'est pas grave et je le comprends bien, Madame la Ministre, puisque c'est un dossier vieux de plusieurs années, dans lequel plusieurs échelons se sont succédé pour trouver des solutions ; sans succès. Puisqu'il n'est pas classé, j'entends qu'aucune aide n'est prévue au niveau de l'AWaP.

Aujourd'hui, pour les autorités locales, mon conseil serait d'obtenir la confirmation qu'ils appartiennent bien aux propriétaires. Ensuite, des recherches seront nécessaires pour éviter que les propriétaires de l'ensemble des morceaux accusent le coût financier des différents travaux. Je reviendrai plus tard vers vous si j'ai des éléments rejoignant vos compétences au niveau de l'AWaP.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la mise en valeur du patrimoine religieux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en valeur du patrimoine religieux ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le patrimoine de la Wallonie fait la part belle à nos églises et à nos monuments religieux remarquables.

La préservation de ce patrimoine revêt un intérêt tout particulier, car ces richesses architecturales sont parfois des repères pour créer des parcours touristiques très intéressants. Il est important de préserver ces monuments et de leur donner, parfois, une deuxième vie.

Comment préserver le patrimoine de nos églises qui fait partie de l'histoire de la Wallonie ? Comment le faire connaître du grand public ? Quelles sont vos pistes envisagées pour valoriser nos églises sur le territoire wallon ? Un travail avec les communes est-il envisagé ou en cours ? Recevez-vous des demandes d'aides pour la réhabilitation de certains de ces lieux de culte ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la préservation du patrimoine religieux passe par l'entretien et la restauration des nombreux lieux de culte qui s'inscrivent au cœur de nos environnements urbains et ruraux. Ces édifices sont, pour la plupart, toujours occupés s'ils n'ont pas été désacralisés, et sont donc majoritairement entretenus par les fabriques d'église ou les communes. Dans la plupart des cas, ces dernières sont à la manœuvre pour entreprendre les travaux de restauration. Des contacts sont permanents avec les services de l'AWaP, d'autant que les édifices de culte classés comme monuments sont éligibles aux subventions à la restauration. Nombreuses sont les églises, cathédrales et basiliques qui bénéficient actuellement de subventions en Wallonie pour leurs travaux de restauration.

En ce qui concerne les œuvres d'art et le mobilier, ils relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des orgues qui constituent un patrimoine immobilier par destination et qui dépendent donc aussi de la Région wallonne. Ces biens bénéficient par conséquent des mêmes aides et soutiens régionaux à la préservation du patrimoine que d'autres types d'édifices.

Pour valoriser ce patrimoine auprès du grand public, de nombreuses publications ont été éditées par l'AWaP dans ses missions de promotion et de sensibilisation au patrimoine. C'est le cas de la collection des *Carnets du patrimoine* qui compte 15 titres, dont les derniers sortis traitent par exemple des orgues de Wallonie, de l'ancien prieuré de Beaufays et de l'église Saint-Jean l'Évangéliste. Pour le jeune public – les 8 à 12 ans –, une publication de l'agence parue en 2024 s'intitule *Qu'est-ce qu'une église ?*

Des ASBL œuvrent également à la valorisation des édifices du culte, comme l'association « Églises

ouvertes » dont la vocation est de favoriser une fréquentation hors du culte ou encore l'ASBL CIPAR, plus orientée vers la conservation et la protection des œuvres.

Enfin, de nombreux édifices religieux sont accessibles chaque année lors des Journées du patrimoine. Ce ne sont que quelques exemples ciblés des potentialités que recèle ce patrimoine particulier. Il bénéficiera indéniablement des synergies que je souhaite intensifier entre le patrimoine et le tourisme.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, ces lieux de patrimoine remarquables laissent une trace absolument remarquable de notre histoire qu'il convient de préserver et de valoriser. Cela rejoint le sens de votre réponse et de ma question.

L'attention particulière portée à ce patrimoine doit être réelle, permanente et probablement amplifiée dans les années à venir, car il y a là un enjeu important pour préserver les traces de cette histoire qui nous est commune.

**Question orale
de Mme Valérie Bluge
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la restauration de la fontaine de la
Samaritaine à Liège »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la restauration de la fontaine de la Samaritaine à Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, la restauration de la fontaine de la Samaritaine, située dans la cour intérieure de l'hôtel Wodon-Merken, au 129, en Féronstrée, en plein cœur historique de Liège, vient d'arriver à son terme.

Cet élément patrimonial majeur, reconnu tant pour sa valeur esthétique que pour son importance historique, a fait l'objet d'un chantier important : la stabilisation du gros œuvre, la reconstruction de la couverture en ardoise disparue depuis des années, la restauration des décors en stuc et en pierre ainsi que de la statue de la Vierge, le tout dans le respect des techniques patrimoniales traditionnelles.

J'ai quelques questions par rapport à cette sculpture et à la restauration.

La fontaine de la Samaritaine est-elle protégée en tant que patrimoine classé ? Sous quel régime juridique ou patrimonial s'inscrit son encadrement ?

La Région wallonne est-elle intervenue financièrement dans ce chantier de restauration ? Si oui, quelle a été l'ampleur de l'intervention ? Quelles contraintes spécifiques, liées aux techniques patrimoniales ou aux prescriptions urbanistiques, ont encadré cette restauration ?

Enfin, la remise en fonction hydraulique de la fontaine étant actuellement à l'étude, la Région wallonne envisage-t-elle un accompagnement particulier de ce projet complémentaire, le cas échéant, en lien avec vos collègues ?

M. le Président. – C'est une très jolie fontaine. Je viens d'aller voir sur internet.

La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la fontaine de la Samaritaine n'est pas protégée en tant que patrimoine classé, mais elle est inscrite avec pastille à l'Inventaire régional du patrimoine.

Par ailleurs, la typologie des fontaines ressort du petit patrimoine populaire wallon. C'est dans ce cadre que ma prédécesseuse a octroyé à la Ville de Liège un subside de 7 500 euros pour permettre la restauration du bas-relief de cette fontaine.

Les contraintes spécifiques qui ont présidé à l'encadrement de la restauration sont celles directement liées à l'octroi du subside du petit patrimoine populaire wallon, notamment en réalisant les interventions strictement à l'identique de l'existant et dans le respect des caractéristiques patrimoniales de l'élément.

La remise en fonction hydraulique de la fontaine est laissée à la responsabilité des fontainiers de la Ville de Liège, dont la compétence en la matière est largement reconnue.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Madame la Ministre. En écoutant votre réponse, il m'est venu une idée de question pour la suite visant à savoir les différentes distinctions qui existent en matière de patrimoine inscrit au patrimoine avec pastille. Par exemple, quelle est la différence avec une inscription complète au patrimoine ? C'est une question que je vais vous poser par écrit, parce que le patrimoine est tellement large et diversifié que cela mérite d'avoir une réponse précise.

Concernant le budget octroyé par la Région wallonne, c'est une bonne chose. Je suis toujours

heureuse que la Région wallonne puisse participer à l'embellissement de nos villes, parce que ce type de restauration permet au patrimoine de retrouver sa splendeur, même quand c'est un patrimoine avec pastille, ce qui m'est encore inconnu pour le moment.

Pour nos villes, pour le patrimoine, mais aussi pour le tourisme, c'est important d'avoir des villes qui sont belles. Je vous remercie et je remercie la Région wallonne pour cela.

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'état inquiétant des coteaux de la citadelle
de Liège »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'état inquiétant des coteaux de la citadelle de Liège ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, les coteaux de la citadelle offrent une vue imprenable sur la ville de Liège et constituent un lieu de promenade emblématique, mêlant nature et patrimoine. Ils permettent de partir à la découverte de nombreux témoins du passé, tels que les terrasses des chevaliers teutoniques, les vestiges de l'enceinte du XIII^e siècle ou encore la montagne de Bueren. Le site compte plus de 60 monuments et cinq sites classés.

Cependant, l'état actuel du site suscite des interrogations. Alors que les coteaux ont obtenu en 2011 trois étoiles au guide Michelin, récompensant les efforts de valorisation entrepris à l'époque, la dynamique semble aujourd'hui s'essouffler.

Pour illustration, certains murs se dégradent, envahis par le lierre, et la tour des Joncs, datant du XIII^e siècle, est en mauvais état. De plus, plusieurs panneaux explicatifs sont devenus difficilement lisibles.

Avez-vous été informée de cette dégradation ?

La Région peut-elle apporter un soutien en vue de la remise en état du site d'un point de vue patrimonial ?

Un soutien pourrait-il être apporté pour valoriser le potentiel touristique des coteaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, au niveau patrimonial, l'AWaP n'a pas été informée d'un état de dégradation particulièrement alarmant des coteaux classés de la citadelle de Liège, même si elle est consciente de l'état sanitaire de deux monuments classés que vous citez : la tour des Vieux-Joncs et les vestiges du mur d'enceinte de Païenporte.

J'ai demandé à l'AWaP de s'informer à ce sujet auprès des autorités communales et d'effectuer une inspection des lieux. Elle pourra apporter son soutien technique et administratif de manière globale. Pour les monuments classés, elle pourra également apporter un soutien financier à tout projet de restauration ou d'actes et travaux de mise en valeur de ces biens classés, dans le respect des dispositions prévues au CoPat et des moyens budgétaires. Elle ne pourra toutefois que très difficilement se substituer sur ces points aux propriétaires concernés.

Un projet de restauration du bâtiment situé rue du Palais – la commanderie de l'Ordre teutonique – est d'ailleurs en cours d'élaboration. L'auteur de projet et le nouveau propriétaire espèrent pouvoir créer des synergies entre ce bâtiment privé restauré, la tour des Vieux-Joncs – propriété de la Ville de Liège – juste derrière et le circuit des coteaux afin de remettre en valeur le site.

Au niveau touristique, j'attire l'attention sur le fait que l'intervention de Tourisme Wallonie n'est possible que dans la mesure où les investissements et dépenses concernés ne peuvent être subsidiés par d'autres dispositifs légaux ou réglementaires. Ceci étant dit, afin de redynamiser le site, comme ce fut le cas pour les citadelles de Namur, Huy ou Dinant, une intervention peut être envisagée au titre d'équipements touristiques pour des aménagements destinés à renforcer l'attractivité du site. Concrètement, une aide pourrait couvrir, par exemple, la mise en place de panneaux d'information, de signalétique, de cheminements et balisages ou d'équipements spécifiques.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre double réponse positive. Sur l'aspect patrimonial, il est dommage que l'AWaP n'ait pas été informée jusqu'à présent. J'ai donc bien fait de poser la question puisque cela déclenche peut-être la possibilité qu'elle intervienne. Elle va cependant, comme vous le dites, se renseigner auprès des autorités communales, auxquelles je relayerai déjà cette prochaine démarche.

Au-delà du soutien logistique, j'ai bien noté toute la question du soutien financier qui n'intervient que pour les biens classés. C'est normal.

Du point de vue touristique, je suis content de voir aussi que – de fait, on sait qu'il n'y a pas de double

subside possible –, dans le cadre de la redynamisation et de l'augmentation de l'attractivité de ce site, il pourrait y avoir une aide wallonne. À nouveau, le lien sera fait avec les administrations communales qui s'occupent du tourisme.

(Mme Desalle, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Jori Dupont
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le problème structurel des places en crèche
selon Soralia »**

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le manque de places en crèche »**

**Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les critiques de Soralia sur la politique des
crèches »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Dupont, sur « le problème structurel des places en crèche selon Soralia » ;
- Mme Roberty, sur « le manque de places en crèche » ;
- Mme Aït Alouha, sur « les critiques de Soralia sur la politique des crèches ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, l'association féministe Soralia a lancé une nouvelle campagne mettant en avant les difficultés des jeunes parents à trouver une crèche pour leur enfant. Elle dénonce le problème structurel du manque de places en crèche.

Dans la DPR, on peut lire : « Le Gouvernement veillera à faciliter la vie des jeunes parents réintégrant le marché du travail via la priorisation pour les places en crèches ».

« Cela ne va rien régler du tout », indique Mme Laudine Lahaye, qui est chargée d'étude au sein

de Soralia, et qui répond à la DPR : « Statistiquement, ce sont déjà les enfants de parents qui travaillent qui sont les plus représentés dans les milieux d'accueil. Le droit à une place d'accueil est avant tout un droit de l'enfant garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Tout enfant a droit à une place, quel que soit le statut professionnel ou socioéconomique de ses parents. C'est lui qui ouvre le droit à la place et personne d'autre. Pour nous, cette mesure est contraire aux droits de l'enfant. L'année passée, le Gouvernement flamand a voulu mettre en place la priorité des places d'accueil pour les parents qui travaillent. Le 30 avril 2025, la Cour constitutionnelle a émis un arrêt pour annuler cette règle considérée comme discriminatoire ».

J'insiste sur le fait que la Cour constitutionnelle considère que cette mesure est discriminatoire. Dès lors, Madame la Ministre, pourquoi maintenez-vous cette mesure malgré l'arrêt de la Cour constitutionnelle ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, ma collègue, Sophie Pécriaux, prend habituellement en charge les dossiers relatifs à la petite enfance. En son absence, je prends le relais pour assurer le suivi de ces questions.

Il y a peu, Soralia a une nouvelle fois tiré la sonnette d'alarme, à travers sa campagne de sensibilisation, sur l'insuffisance de places en crèche dans tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, il n'existe que trois places disponibles pour 10 enfants en moyenne. Cette situation qui perdure engendre des difficultés considérables pour les familles, notamment en termes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et peut avoir des répercussions sur la santé mentale des parents, en particulier des mères qui sont souvent confrontées à une charge administrative accrue.

Dans ce contexte, je souhaiterais faire le point sur la situation en Wallonie et l'action du Gouvernement en la matière.

Pourriez-vous préciser les taux de couverture actuels en matière de places en crèche dans les différentes provinces wallonnes ? Quelles projections sont envisagées pour les prochaines années ?

Le cadastre des crèches, initié par votre prédécesseuse, est-il désormais actualisé ?

Quand le plan pluriannuel de rénovation des infrastructures, inscrit dans la DPR, pourra-t-il être lancé ?

Lors de la présentation de la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement s'engageait à créer 5 000 places. Confirmez-vous cet objectif ? Si oui, quels

seront les moyens dégagés pour assurer la création de ces places ?

Enfin, plus largement, pourriez-vous faire le point sur l'avancement de vos trois axes prioritaires ? Où en êtes-vous concrètement dans la concrétisation du plan Équilibre, l'ouverture de nouvelles places et le maintien des places existantes ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Madame la Ministre, l'association Soralia met en avant le récent rapport de la Cour des comptes, qui souligne un manque de données fiables permettant d'évaluer si l'objectif de 50 % de taux de couverture des enfants de moins de trois ans pourra être atteint et qui pointe l'absence d'une vision claire sur les besoins réels des familles, ce qui fragilise la planification et la répartition des places entre communes.

Soralia pointe aussi le recours croissant au secteur privé pour pallier le déficit structurel de places, ce qui suscite des inquiétudes quant à la hausse des coûts pour les parents, la dégradation des conditions de travail du personnel d'accueil et la qualité des services offerts.

Quelles mesures sont prévues pour mieux identifier et anticiper les besoins réels des familles au-delà d'un simple taux de couverture global ?

Quelles actions envisagez-vous pour renforcer l'offre publique et éviter une privatisation croissante de l'accueil de la petite enfance ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Monsieur les Députés, le manque de places en crèche est une réalité en Wallonie comme à Bruxelles. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement fait de cet enjeu une priorité. Le taux de couverture est insuffisant et mon combat consiste précisément à relever celui-ci dans l'intérêt des parents, des familles et des enfants.

Le cadastre est en cours d'établissement au sein du SPW IAS. Un suivi régulier des encodages des milieux d'accueil est assuré pour garantir l'avancement du processus.

Un dernier rappel a été envoyé le 15 septembre aux opérateurs afin de les inciter à compléter le formulaire. L'analyse des données débutera dès la fin septembre et les résultats me seront transmis avant la fin de l'année. Ces résultats serviront de base pour élaborer une programmation quinquennale, que je proposerai au Gouvernement dans le courant de l'année 2026, conformément au décret du 16 novembre 2023 et à son arrêté d'exécution. En parallèle, des mesures de

simplification administrative au bénéfice des porteurs de projet seront proposées prochainement au Gouvernement.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'état d'avancement des projets du plan Équilibre 2022-2026, 127 projets sont en cours, représentant 2 854 nouvelles places. En parallèle, 27 projets financés par crédits ordinaires visent le maintien de 876 places. Mon cabinet et l'administration mettent tout en œuvre pour accompagner au mieux, chaque jour, les opérateurs porteurs de ces projets.

Des propositions de nouvelles places à créer à partir de 2027, dont d'éventuels partenariats privé-public, sont actuellement à l'étude dans le cadre d'une *task force* que j'ai créée en vue de définir des modèles innovants. Le comité de pilotage de cette *task force* regroupe de manière paritaire les représentants des différentes fédérations ou associations de pouvoirs organisateurs, des organisations syndicales et des administrations concernées au niveau régional et communautaire. L'objectif de ce travail collectif et concerté est d'envisager toutes les pistes et tous les leviers susceptibles d'accélérer la création de places. La *task force* travaille simultanément sur trois aspects : les infrastructures, les normes de fonctionnement et la viabilité financière.

Il serait donc prématuré de se positionner à ce stade. Je puis néanmoins déjà vous préciser que mes balises ont toujours été claires : la qualité et l'accessibilité de l'accueil doivent rester au centre des projets proposés. D'éventuels partenariats privé-public ne seraient en aucun cas synonymes d'une « marchandisation » du secteur. Quelles que soient les formes que prendront ces derniers, c'est toujours bien l'autorité publique qui restera détentrice des règles d'autorisation des lieux d'accueil et de leur contrôle.

Les autres questions relevant de ma compétence au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous invite à me les poser dans ce cadre, où je me ferai un plaisir d'y apporter des réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je n'ai pas vraiment obtenu de réponses à mes questions, étant donné que l'on me renvoie plutôt vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela étant, les services ont accepté ma question.

Je la reposerai certainement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les mêmes conclusions, c'est-à-dire que la priorisation des places en crèche est une mesure inutile qui a plutôt un caractère dogmatique. Elle ne va pas libérer énormément de places en crèche, car la majorité des places dans les crèches ne sont pas occupées par des enfants de personnes qui sont au chômage, mais plutôt par des enfants de travailleurs.

En outre, elle est contraire aux droits de l'enfant, car on ne peut pas utiliser ce genre de critères pour un enfant. Or, une place est bien attribuée à un enfant et non à ses parents. Cette mesure est même maintenant illégale, conformément à la déclaration de la Cour constitutionnelle.

J'y reviendrai en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, à mon sens, vous ne pouvez pas, que ce soit par fidélité ou pour respecter un accord de majorité, rester dogmatiquement sur cette mesure parce que vous irez droit dans le mur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Moi non plus, Madame la Ministre, je n'ai pas eu toutes les réponses aux questions que je vous ai posées, ce qui n'est pourtant pas votre habitude.

Quoi qu'il en soit, je voulais connaître le taux de couverture actuel concernant les places dans les différentes provinces de la Wallonie. C'est important de connaître ce taux pour savoir comment on se projette.

Ainsi, je me demande pourquoi on ne connaît pas ce taux. Je comprends que l'ONE dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non de la Région wallonne ; je faisais d'ailleurs partie de la précédente commission de travail quand c'était Mme Linard qui y travaillait.

Jusqu'en 2022, l'ONE publiait un rapport d'activités mentionnant notamment ce fameux taux de couverture. En l'occurrence, je n'ai pas l'impression d'avoir vu sortir un tel rapport depuis 2022. Dès lors, la raison pour laquelle nous ne connaissons pas ces données est peut-être simplement que l'ONE lui-même n'en dispose pas, puisqu'il n'a pas publié de rapport d'activité pour l'année 2023-2024. Or, on est en 2025. Je reviendrai donc certainement vers vous à ce sujet la semaine prochaine.

Par ailleurs, j'entends que le cadastre des crèches est en cours. C'est la même question. Il est en cours et il a été initié par votre prédécesseuse. Là, on est en 2025.

Je rebondis sur la question de la *task force* : je pense qu'elle n'a pas encore été mise en œuvre.

(Réaction de Mme la Ministre Lescrenier)

Vous l'avez dit ? OK. Je n'ai pas entendu que vous disiez qu'elle ne s'était pas encore réunie. Elle est mise en œuvre ; cela, je l'ai entendu, mais je ne pense pas qu'elle se soit encore réunie.

(Réaction de Mme la Ministre Lescrenier)

Vous me dites qu'elle s'est réunie ? Dernièrement alors ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Je confirme que la *task force* s'est déjà réunie à plusieurs reprises. D'une part, il y a la *task force* et, d'autre part, je vous rappelle qu'il y a aussi l'étude confiée à Wallonie Santé. Ces deux dynamiques devraient se croiser pour nous amener des conclusions et des pistes par rapport aux futurs appels à projets.

Pour ce qui est des taux de couverture, effectivement, je n'ai pas été assez précise dans ma réponse, mais je m'engage à vous amener les taux de couverture par province dont on dispose.

Mme Sabine Roberty (PS). – OK. Merci beaucoup.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Madame la Ministre, je salue votre orientation vers l'augmentation du nombre de places. Je suis contente d'entendre le chiffre de plus de 2 000 places. On voit qu'il y a un réel effort.

Pour le soutien financier des structures existantes et des nouvelles, on a bien vu, lors de la dernière réunion de notre Commission, que vous étiez intervenue pour maintenir l'ouverture des deux crèches à Namur. C'est une bonne chose, il faut continuer.

Vous avez dit que d'autres mesures concrètes seront prises et vont être d'application. Toutefois, la problématique, c'est surtout l'attente des familles. Oui, on avance, mais beaucoup de familles attendent. Cela représente un stress pour les jeunes parents. C'est toujours d'actualité. Le temps ne joue pas en votre faveur puisque la problématique est là et s'accroît malgré tous les efforts. Il y a encore du travail et il faudra un peu augmenter les forces.

Par rapport à la privatisation, vous avez dit qu'il y avait une association entre le privé et le public, mais que la mainmise restait publique. C'est une bonne chose, car c'est un point qui nous tracasse. Vous avez entendu toutes les problématiques en France : la qualité du matériel, les conditions de travail. Tout cela, c'est au niveau privatif. On espère qu'il y aura ces nouvelles places et une meilleure qualité pour nos enfants, pour les parents. Il s'agit d'avoir beaucoup plus de places. Continuez, Madame la Ministre, on attend encore de nouvelles places.

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les suites de l'appel à projets pour la
rénovation des milieux d'accueil »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les suites de l'appel à projets pour la rénovation des milieux d'accueil ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, la pérennité de l'accueil de la petite enfance est un enjeu crucial qui passe non seulement par la création de nouvelles places, mais également par la rénovation et la modernisation des infrastructures existantes. Beaucoup de crèches connaissent des problèmes de vétusté, menacent de fermeture, car elles ne répondent plus aux nouvelles normes de sécurité ou parce que les factures énergétiques ont explosé. Une attention particulière à ces milieux d'accueil doit donc être donnée pour garantir aux familles une offre de qualité. Je sais que vous y êtes très attentive.

C'est dans cet esprit que le Parlement a adopté un décret établissant un cadre pour la rénovation et la modernisation des crèches. Il permet aux infrastructures existantes de bénéficier de subventions, notamment pour des travaux de transformation, de mise aux normes ou de relocalisation dans des bâtiments plus efficaces. De plus, il prévoit la constitution d'un cadastre dynamique.

Sur cette base, un appel à projets doté de 15 millions d'euros a été lancé en juin dernier. La date limite de dépôt des dossiers était fixée au 31 août 2025.

Pouvez-vous dresser un premier bilan de cet appel ? Combien de dossiers ont été introduits ? Pour quels types de travaux ? Combien sont jugés recevables ?

Quels sont les critères de sélection et de priorisation retenus ? Quand les projets seront-ils officiellement choisis et annoncés ?

Quelles modalités de financement sont prévues ? S'agit-il plutôt d'un versement anticipatif ou d'un remboursement sur la base de factures ?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur la mise en place du cadastre des infrastructures de crèches ?

(M. Dupont, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, la pérennité de l'accueil de la petite enfance passe aussi par la rénovation et la modernisation des infrastructures existantes. C'est pourquoi, dès le mois de juin, j'ai souhaité qu'un appel à projets soit lancé.

Cet appel a rencontré un vif succès puisque 156 demandes ont été introduites pour un montant total de plus de 40 millions d'euros. La grande majorité des dossiers sont recevables et de qualité, ce qui traduit l'ampleur des besoins.

L'appel fixait les priorités. Il s'agit d'abord de soutenir les infrastructures menacées de fermeture pour cause d'insécurité ou d'insalubrité ainsi que les projets permettant la transformation de coaccueils en crèche. La Région prendra en charge jusqu'à 80 % du coût des travaux, avec une liquidation anticipée de 90 % de la subvention dès cette année.

Les dossiers sont en cours d'analyse par les administrations compétentes. Les projets retenus seront annoncés dans les prochaines semaines.

M le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces réponses.

En effet, 156 dossiers pour 40 millions d'euros, c'est impressionnant. Il est toujours un peu frustrant de se dire qu'il y a une enveloppe de 15 millions d'euros, alors qu'il y a un besoin de 40 millions d'euros. Cela conforte l'idée qu'il faut faire ce cadastre et avoir une priorisation des dossiers.

Dans un deuxième temps, puisque ce sera sur la base de critères que vous avez définis, j'entends que les critères sont d'abord la sécurité et la salubrité. Il nous semble essentiel que ces critères soient prioritaires par rapport à d'autres.

On suivra le dossier de près et l'on soutient tous ces porteurs de projet qui ont rentré un dossier. Je suis ravie d'entendre qu'ils sont, pour la majorité, recevables. C'est la preuve que les porteurs de projet se sont investis et ont compris l'importance de cet appel à projets. Je me réjouis de voir les dossiers sélectionnés.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan des camps d'été de l'année 2025 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des camps d'été de l'année 2025 ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, les vacances d'été représentent une période importante pour les mouvements de jeunesse qui organisent leur traditionnel camp d'été. Ces séjours sont pour les jeunes à la fois des lieux d'apprentissage de la vie collective, de découverte de la nature et de responsabilisation.

En avril dernier, je vous avais interpellée concernant la problématique des arnaques à la location de lieux de camp. En effet, plusieurs unités avaient été victimes d'arnaque de par le fait que de faux propriétaires publiaient des offres sur les réseaux sociaux et avaient perçu des acomptes indus.

Cette situation mettait également en lumière une difficulté plus large, à savoir que la recherche d'un lieu de camp reste un véritable défi pour de nombreuses unités. En effet, la pénurie de sites adaptés, disponibles et abordables complique l'organisation de ces activités.

Face à cette situation, vous aviez rappelé les actions menées en urgence, notamment via l'ASBL « Atouts camps », ainsi que les efforts structurels entrepris pour renforcer l'offre de lieux de camp en Wallonie.

La période estivale étant terminée, il me semble important de vous solliciter afin de tirer un premier bilan.

Disposez-vous d'un bilan concernant les unités ayant pu organiser leur camp dans de bonnes conditions cet été et, inversement, sur celles qui ont connu des difficultés à trouver un lieu ? De nouveaux cas d'arnaque ont-ils été recensés cette année malgré les mesures prises ?

En avril, vous nous avez indiqué qu'une subvention exceptionnelle déagée en 2023 avait participé à la candidature de 43 nouveaux endroits de camps, qui devaient être labellisés d'ici fin 2025. Tous ces projets ont-ils pu être labellisés ? Pouvez-vous faire le point sur les nouvelles labellisations ?

Les pistes de solution que vous aviez évoquées, telles que la mobilisation des pouvoirs locaux,

l'implication des établissements scolaires et la diversification des modes de prises de contact avec les gestionnaires, ont-elles déjà montré leurs effets ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je vous remercie de votre question, qui me donne l'occasion de mettre en lumière le rôle essentiel de l'ASBL « Atouts camps », à la croisée des politiques de jeunesse et de tourisme.

Il est encore prématuré de dresser un bilan définitif de l'été 2025. Les données consolidées seront disponibles à l'automne. Ce bilan permettra également de mettre en évidence certaines difficultés rencontrées sur le terrain, notamment les pratiques frauduleuses qui ont pu être signalées.

La subvention exceptionnelle a permis de soutenir 83 projets : 50 étaient déjà labellisés et 33 ne l'étaient pas encore. À ce jour, parmi ces 33 dossiers, 11 ont désormais obtenu le label, un a été abandonné et 21 restent en cours de labellisation.

Conscient de l'importance de ce processus pour la sécurité et la qualité de l'accueil, le Gouvernement a décidé de prolonger le délai prévu par le règlement de la subvention exceptionnelle : la date limite est fixée au 31 mai 2026 au lieu de septembre 2025 initialement. Cette mesure vise à offrir aux propriétaires le temps nécessaire pour finaliser leurs travaux, introduire leurs justificatifs et permettre à l'administration de mener les procédures de labellisation dans les meilleures conditions.

Enfin, je souhaite souligner que l'ASBL « Atouts camps » poursuit activement ses collaborations avec les communes wallonnes et prépare des actions structurantes :

- un renforcement de la prospection auprès des établissements scolaires ;
- une étude approfondie en 2026 sur le profil des gestionnaires et propriétaires d'endroits de camps, afin d'adapter au mieux les canaux de communication et de sensibilisation.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Je vous sais consciente de l'importance de ce sujet et de soutenir le processus de labellisation. Les chiffres sont encourageants. Derrière ces chiffres sont en jeu la sécurité et l'accueil des jeunes lors des camps d'été.

Je salue également la décision de votre Gouvernement de prolonger le délai. Vous nous avez dit au 31 mai 2026 au lieu de septembre 2025. Ce délai va offrir aux propriétaires le temps nécessaire pour finaliser

leurs travaux et mener des procédures de labellisation dans les meilleures conditions. Je vous remercie de soutenir tous les mouvements de jeunesse à travers toutes vos actions concrètes.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme fluvial »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme fluvial ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a récemment décidé de recentrer ses investissements stratégiques sur les voies hydrauliques, en mobilisant une enveloppe exceptionnelle de plus de 312 millions d'euros sur cinq ans. Cette initiative vise principalement à moderniser les infrastructures existantes, renforcer la sécurité et améliorer la compétitivité du réseau fluvial wallon.

Lors d'une précédente question, le ministre de la Mobilité et des Infrastructures a pu m'indiquer que le secteur du tourisme fluvial bénéficiera à ce titre de 6 millions d'euros pour des travaux portant sur le génie civil, l'électromécanique et l'électricité. Un plan stratégique sera également défini pour sécuriser et valoriser les infrastructures touristiques, adapter la réglementation, promouvoir l'offre et organiser la concertation entre les acteurs concernés.

Ces investissements répondent à l'état préoccupant de nombreux équipements et constituent une opportunité de mettre en valeur le potentiel touristique des voies d'eau, notamment dans des régions emblématiques comme le Centre, qui possède un patrimoine fluvial exceptionnel reconnu par l'UNESCO et déjà attractif pour le tourisme de plaisance. Les voies d'eau wallonnes attirent déjà des croisières internationales rencontrant un succès croissant.

Serez-vous associée aux réflexions pour l'affectation des moyens dans le cadre de cette enveloppe de 6 millions d'euros ?

Une subvention complémentaire est-elle prévue pour des équipements touristiques dans ce cadre ?

Enfin, Tourisme Wallonie et VisitWallonia seront-ils également impliqués pour renforcer la promotion de l'offre touristique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le Conseil du tourisme fluvial a été mis en place afin de rassembler l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par cette thématique, à savoir le SPW MI – pour les voies navigables –, Tourisme Wallonie ainsi que les cabinets ministériels respectifs.

Lors de la réunion du 1^{er} juillet 2025, le SPW MI a présenté les investissements jugés prioritaires. Comme vous le relevez, ceci porte principalement sur des travaux de génie civil, de sécurisation, de stabilité, d'électricité ou encore de modernisation.

À ce stade, aucune subvention complémentaire n'a encore été décidée. Toutefois, il n'est pas exclu que des moyens relevant du tourisme puissent être mobilisés à l'avenir. Dans cette perspective, Tourisme Wallonie élabore actuellement un vade-mecum représentant les dispositifs de soutien disponibles pour favoriser le développement du tourisme fluvial.

Par ailleurs, l'offre touristique fluviale bénéficie déjà d'une visibilité sur le site internet de VisitWallonia. Cette dernière sera associée aux prochains travaux du Conseil du tourisme fluvial afin d'examiner les possibilités d'une collaboration renforcée.

Enfin, en tant que ministre du Tourisme, je veillerai à ce que Tourisme Wallonie et VisitWallonia contribuent pleinement à l'élaboration du plan stratégique sur son versant touristique.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je me réjouis de vous entendre dire que vous allez veiller à ce que Tourisme Wallonie et VisitWallonia contribuent pleinement à l'élaboration du plan stratégique sur son versant touristique.

Hier encore, Madame la Ministre, j'étais sur le terrain, dans un petit port de plaisance situé à Erquennes, qui a bien besoin de subventions et d'une aide de la Région wallonne. J'entends bien qu'il n'est pas exclu que des moyens relevant du tourisme puissent être mobilisés à l'avenir et qu'un vade-mecum reprenant les dispositifs de soutien disponibles pour favoriser le développement du tourisme fluvial est en bonne voie.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toute l'attention que vous accordez au tourisme fluvial.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'Outil régional de commercialisation
(ORC) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'Outil régional de commercialisation (ORC) ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, l'Outil régional de commercialisation a été conçu pour améliorer la visibilité, la réservation et la distribution de l'offre touristique en Wallonie. Cet outil constitue un levier important pour renforcer la compétitivité de notre destination face à des plateformes internationales qui captent une part significative du marché.

Toutefois, plusieurs opérateurs de terrain s'interrogent encore sur :

- l'accessibilité technique de l'Outil régional de commercialisation ;
- son intégration avec les outils existants : sites web ou systèmes de réservation ;
- la promotion qui en est faite auprès du grand public ;
- la manière dont il peut véritablement générer un retour concret en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires.

Dès lors, quel bilan tirez-vous du déploiement de cet Outil régional de commercialisation depuis son lancement ?

Quels retours avez-vous aujourd'hui en ce qui concerne d'adoption par les opérateurs touristiques wallons : hébergements, attractions, événements ?

Quelles actions sont prévues pour accroître son utilisation et faciliter son intégration dans les pratiques des opérateurs ?

Enfin, envisagez-vous de développer une campagne de communication auprès du grand public afin de renforcer la visibilité de l'outil et d'inciter les touristes à réserver directement via cette plateforme régionale ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à rappeler que l'Outil régional de commercialisation ne constitue pas une plateforme de vente en ligne. Son objectif, aujourd'hui

comme hier, est d'encourager les opérateurs touristiques à vendre en ligne, mais ce n'est pas une plateforme en tant que telle.

Pour ce faire, VisitWallonia accompagne les opérateurs dans leur démarche de transition numérique. Elle met à leur disposition une solution technique mutualisée à un tarif avantageux, intégrable sur leur site. L'ambition est double : d'une part, renforcer les compétences numériques des opérateurs et, d'autre part, soutenir leur indépendance commerciale grâce à la vente en ligne. L'ORC n'a ainsi pas vocation à se substituer à l'action des opérateurs, mais bien à constituer un levier pour accroître leur autonomie.

Dans cette perspective, un accompagnement personnalisé et des formations sont proposés afin que chacun puisse élaborer sa propre stratégie marketing et commerciale. À ce jour, presque 900 opérateurs ont adhéré à l'ORC : deux tiers proviennent du secteur de l'hébergement et un tiers de celui des activités. Le taux de satisfaction est de 8,2 sur 10 pour l'outil en tant que tel et de 8,8 sur 10 pour l'accompagnement et les services proposés par VisitWallonia et ses partenaires.

Le secteur touristique étant en constante évolution, il est indispensable de s'adapter aux nouvelles pratiques commerciales et aux attentes des clients. Dans ce contexte, j'ai sollicité une évaluation de l'ORC et de sa proposition de valeur afin d'envisager ses perspectives de développement.

Enfin, s'il n'y a pas de campagnes de promotion vers le grand public pour l'ORC en tant que tel, les campagnes menées par VisitWallonia incitent régulièrement à la réservation de produits touristiques wallons et pointent vers le moteur de réservation territorial installé sur le site visitwallonia.be, qui reprend l'ensemble des opérateurs adhérents à l'ORC, répondant ainsi à l'objectif global d'augmentation des séjours en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, vous avez bien fait de préciser le rôle spécifique de l'ORC. C'est un outil de mutualisation important et intéressant qui fonctionne bien. Les chiffres que vous nous avez donnés, que je ne connaissais pas, sont également importants, en particulier les 900 opérateurs et le taux de satisfaction.

Toutefois, la promotion de cette plateforme doit rester un point d'attention. J'entends que le rôle des différents opérateurs peut inclure cette promotion, mais par rapport à la concurrence internationale, il y a peut-être une réflexion à avoir, par exemple avec VisitWallonia, sur la manière de promouvoir au mieux cette plateforme. Cependant, je vous remercie pour votre attention à ce sujet.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les synergies touristiques des communes
wallonnes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les synergies touristiques des communes wallonnes ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, nos communes sont parfois le point de départ d'un tourisme à plus large échelle. Chaque commune possède des attraits, mais, bien souvent, ceux-ci ne permettent pas aux touristes de s'établir plusieurs jours sur notre territoire.

Je prends l'exemple tout simple de ma commune, Spa, qui est un produit d'appel important à l'échelle wallonne, mais qui est une toute petite commune. Il est évident que, si l'on veut avoir un séjour qui dure quelques jours, voire une semaine, on va très vite travailler avec les communes avoisinantes pour avoir une offre qui incite les touristes à rester un peu plus longtemps dans la région.

Je pense essentiellement aux touristes étrangers. Pourtant, au vu du développement des aires de motorhomes, la mise en place de synergies entre nos communes devrait permettre de développer des circuits touristiques permettant de varier les plaisirs et de garder les touristes dans notre région pendant plusieurs jours.

Quel travail est effectué concrètement par votre administration pour développer ces synergies ? Des appels à projets sont-ils en cours ? Des communes ont-elles déjà mis en place des parcours entre elles afin de maximiser la visibilité de notre patrimoine ? Quels exemples à suivre pouvez-vous nous donner ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, nos communes, bien que riches chacune de leur identité propre, gagnent à unir leurs forces pour offrir aux visiteurs une expérience plus complète, immersive et durable.

De nombreuses communes collaborent entre elles par l'intermédiaire des maisons du tourisme, qui assurent un rôle de coordination et de mise en cohérence des initiatives touristiques locales.

Par ailleurs, le nouveau Code wallon du tourisme rend désormais obligatoire la conclusion d'une convention de partenariat entre chaque office du tourisme et la maison du tourisme de laquelle il dépend.

Cette convention vise à encourager les synergies locales, à mutualiser les ressources et compétences, à favoriser l'échange de bonnes pratiques et à structurer les coopérations existantes.

Au niveau de l'administration, comme prévu dans la Déclaration de politique régionale, j'ai la volonté que Tourisme Wallonie agisse davantage comme facilitateur et accompagnateur des projets portés par les organismes touristiques, les opérateurs touristiques et les structures locales. L'administration doit pouvoir soutenir les démarches partenariales, tout en veillant à leur cohérence avec les orientations régionales.

En ce qui concerne plus particulièrement la création des produits et circuits touristiques thématiques ou destinés aux publics spécifiques, une concertation régulière est organisée entre VisitWallonia, les maisons du tourisme et les acteurs locaux.

Il s'agit de proposer des parcours élargis, favorisant l'itinérance et la découverte intercommunales, par exemple, la route UNESCO à vélo et les itinéraires de la Wallonie sans voiture. Ces dispositifs démontrent notre volonté de faire du tourisme un levier de développement économique territorial, en misant sur la coopération et l'investissement des partenaires locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, vous avez ramené cette problématique dans un premier temps à l'échelle des maisons du tourisme. C'est quelque chose que j'ai eu l'occasion d'expérimenter et voir que, même si cela paraît évident, c'est parfois assez compliqué à mettre en place sur le terrain, car il y a parfois des réserves au niveau des différentes communes, qui veulent garder une forme d'indépendance, parfois contre-productive par rapport à une offre plus globalisée.

Vous avez aussi évoqué des choses qui peuvent se faire à une échelle plus importante encore que les maisons du tourisme. Je pense qu'il y a là une attention particulière à avoir. On l'oublie un peu, notre Région wallonne est toute petite et, à l'échelle de ce qui est proposé par d'autres régions, quand on vient de l'étranger, par exemple, des États-Unis, le côté où il est déjà difficile de s'arranger entre quatre ou cinq communes, dans un mouchoir de poche, est étonnant.

Nous aurions vraiment intérêt à réfléchir, dans le sens que vous avez indiqué, à des parcours, à des points d'attention spécifiques, à des propositions qui existent sur l'entièreté de la Région wallonne pour capter et conserver un public touristique venu de l'étranger.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à ce dossier.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la simplification administrative en matière
de tourisme »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la simplification administrative en matière de tourisme ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, dans le cadre du choc de simplification administrative annoncé par les Gouvernements wallon et de la Communauté française, j'avais adressé des questions écrites à chaque ministre pour connaître leurs intentions. Vous n'y avez pas échappé, et une réponse pour vos compétences m'était parvenue cet été.

Aujourd'hui, je souhaite revenir plus particulièrement sur les mesures envisagées en matière de tourisme.

Dans votre réponse du 16 juillet dernier, vous mentionnez trois mesures de simplification administrative dans le secteur du tourisme, qui nous occupent à l'instant, dont deux restent à concrétiser pour 2028, à savoir l'accès du Commissariat général au tourisme aux bases de données urbanistiques et la création d'un guichet unique des aides.

Pourriez-vous détailler les étapes prévues pour la mise en œuvre de ces deux mesures, qui restent à mettre en œuvre ? Pourriez-vous préciser l'état d'avancement actuel ?

Pourriez-vous indiquer si d'autres mesures de simplification administrative ont depuis été identifiées dans le domaine du tourisme, notamment celles qui nécessiteraient des budgets additionnels ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la simplification administrative constitue, à mes yeux, un enjeu majeur, tant pour nos administrations que pour les opérateurs touristiques et, in fine, pour les touristes eux-mêmes.

La première piste concerne l'accès aux bases de données urbanistiques. Tourisme Wallonie n'a certes pas vocation à intervenir dans la délivrance des autorisations, mais il lui revient d'en vérifier la détention dans le cadre de certaines certifications. Dans ce contexte, un accès facilité à ces bases de données représenterait une réelle plus-value, non seulement pour les contrôles réglementaires, mais aussi pour le rôle de facilitateur et d'accompagnateur que Tourisme Wallonie se doit d'exercer pleinement. Ce point sera d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour d'une réunion conjointe entre mon cabinet et celui du ministre Desquesnes, afin d'examiner plusieurs dossiers relevant de nos deux compétences.

La deuxième mesure touche à la création d'un guichet unique des aides. Celui-ci s'inscrira dans la mise en œuvre de la nouvelle plateforme digitale B2B à destination des opérateurs touristiques. L'ambition dépasse le seul registre des aides. Il s'agit d'offrir un véritable guichet centralisé rassemblant l'ensemble des démarches et demandes adressées tant à Tourisme Wallonie qu'à VisitWallonia. Si le projet a connu un retard lié notamment à des défaillances techniques du prestataire, des mesures correctrices sont en cours. Les premières fonctionnalités en matière d'enregistrement et de certification des hébergements et attractions devraient être accessibles dans les prochains mois. Les démarches relatives aux aides devraient, quant à elles, être intégrées courant 2026. Le planning doit cependant être revu au regard des défaillances techniques que je viens d'évoquer. Mes équipes s'y attellent avec Tourisme Wallonie.

Enfin, conformément à la Déclaration de politique régionale, une évaluation du Code wallon du tourisme est prévue durant cette législature. La relecture intégrera une dimension forte de digitalisation et de simplification administrative, afin de proposer des améliorations concrètes dans ces deux domaines.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour l'ensemble des réponses.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme sportif »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme sportif ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le tourisme sportif constitue un vecteur de développement économique et territorial de plus en plus reconnu, en particulier dans une région comme la nôtre, la Wallonie, riche en espaces naturels et en infrastructures propices aux activités sportives, comme le cyclisme, les randonnées ou encore les sports nautiques.

De nombreuses destinations européennes développent déjà des offres structurées pour attirer les visiteurs en quête d'expériences sportives, ce qui stimule non seulement l'hôtellerie et la restauration, mais aussi l'économie locale. À titre d'exemple, en France, le Vélotour de Colmar illustre bien cette dynamique, en alliant sport, mise en valeur du patrimoine urbain et les bénéfices directs pour les acteurs du tourisme. En regardant un peu ce que l'on fait chez nous, en Wallonie, on a eu dernièrement l'organisation des 20 kilomètres de Maredsous-Dinant, puis le Belgian Bike Festival. Ce sont des événements tout à fait particuliers, dont on n'entend pas nécessairement suffisamment parler.

Quelle place le tourisme sportif occupe-t-il aujourd'hui dans la stratégie touristique de la Wallonie ? Quelles actions envisagez-vous pour structurer et promouvoir cette offre ?

Enfin, pourriez-vous citer quelques sites ou initiatives en Wallonie qui s'inscrivent déjà dans cette dynamique de tourisme sportif, et préciser comment ils pourraient être mieux intégrés dans une offre globale de destination ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'étude stratégique pour le tourisme wallon à l'horizon 2030, confiée au bureau Roland Berger, souligne l'importance de valoriser l'identité « Nature et évasion » de notre Région. La Wallonie dispose en effet d'un patrimoine naturel exceptionnel, et le tourisme sportif constitue un levier majeur de développement

économique, territorial, mais aussi d'attractivité internationale.

La Wallonie peut s'appuyer sur une offre riche et diversifiée : les randonnées pédestres et cyclistes – qui restent les activités les plus pratiquées par nos visiteurs –, mais aussi le trail, les randonnées équestres, les sports nautiques ou encore le golf. Ces produits répondent aux attentes actuelles des touristes en quête d'expériences authentiques, durables et actives.

Ces dernières années, le développement de *trail centers* et d'infrastructures dédiées au VTT et à la course nature s'est intensifié. Ce sont aujourd'hui sept *trail centers* VTT et plus de 30 stations de trail permanentes qui renforcent l'attractivité de nos territoires. Ces équipements sont au cœur de nos campagnes digitales de promotion, ciblant particulièrement les 25-45 ans, amateurs de sport et de nature.

La promotion de ces produits est également assurée grâce à la valorisation de grands événements organisés en Wallonie. On citera les grandes courses cyclistes comme Liège-Bastogne-Liège ou la Flèche wallonne, ou encore Cycl'On Track du Grand Prix de formule 1 de Francorchamps.

À l'avenir, on peut espérer également la montée en puissance d'événements de type trail qui ont le potentiel de bénéficier d'une renommée internationale.

Dans le même esprit, la Région a noué un partenariat avec l'ASBL WANT, chargée de structurer, de professionnaliser et de promouvoir le secteur du sport nature et aventure. Cette collaboration illustre notre volonté de donner une véritable assise à cette filière émergente.

Mon objectif est clair : diversifier l'offre, créer des packages combinant activités sportives, hébergements et attractions, et ainsi prolonger la durée moyenne de séjour, facteur direct de retombées économiques locales.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour l'ensemble des réponses.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la nécessité de garantir une régulation
équilibrée en matière de tourisme respectueuse
du droit au logement »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la nécessité de garantir une régulation équilibrée en matière de tourisme respectueuse du droit au logement ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, c'est avec plaisir que je voudrais aborder cette question de la régulation en matière de tourisme.

Le Conseil communal de Dinant a récemment décidé, à la quasi-unanimité, de limiter le parc immobilier à 10 % pour ce qui concerne les gîtes, les chambres d'hôtes et toutes les locations de type Airbnb. Cette mesure est fondée sur un cadastre et un futur règlement. Elle vise à freiner le surtourisme qui fragilise l'accès au logement.

Dans d'autres communes wallonnes, le développement touristique non régulé entraîne aussi des tensions, qu'elles soient sociales ou économiques, la hausse du prix de l'immobilier, la désertification scolaire, les difficultés d'accès aux services publics et, surtout, pour les habitants, un sentiment de perdre le contrôle en termes de cadre de vie.

De nombreux acteurs plaident pour un encadrement plus strict des plateformes de type locations touristiques et pour une régulation régionale plus cohérente.

Tout en reconnaissant l'importance du tourisme pour l'économie wallonne – là n'est pas la question, absolument pas –, il s'agit de garantir un modèle qui soit équilibré, respectueux du droit au logement, de la solidarité intergénérationnelle et de la préservation de nos villages.

La question n'est donc pas de rejeter le tourisme, mais surtout d'éviter un développement qui serait désordonné, accentuerait les inégalités et compromettrait la transition écologique de nos territoires.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous nous partager le nombre de logements dédiés exclusivement au tourisme en Wallonie et nous dire quel pourcentage cela représente par rapport au nombre total de logements au niveau wallon ?

Quelle est votre position sur l'initiative prise à Dinant et sur la limitation de la part de logements touristiques dans le parc immobilier ?

Quel plan d'action comptez-vous envisager pour garantir l'accès au logement des habitants face au développement de locations touristiques ?

Quelles mesures concrètes comptez-vous proposer pour accompagner les communes dans la régulation des gîtes, chambres d'hôtes et autres Airbnb ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, selon les dernières données de l'Observatoire wallon du tourisme, le territoire wallon comptabilise 7 641 hébergements marchands et 25 744 hébergements non marchands, donc principalement les résidences secondaires. Ces hébergements touristiques représentent 1,9 % du parc total des logements, estimé à 1 797 000 par Statbel.

La situation de Dinant illustre une problématique rencontrée dans plusieurs communes. Comment concilier attractivité touristique et accès équitable au logement ? Certaines zones, notamment rurales ou à forte pression touristique, connaissent une concentration élevée d'hébergements. Dans ces cas, limiter leur nombre permet de mieux préserver la cohabitation entre touristes et habitants, de maintenir l'authenticité des territoires et de favoriser des projets de qualité plutôt que de quantité.

Il s'agit d'un enjeu essentiel. Cependant, une telle politique doit rester souple et régulièrement réévaluée afin de ne pas freiner des initiatives porteuses pour la Région.

J'encourage une approche différenciée et concertée avec les acteurs locaux, qui tienne compte des spécificités de chaque territoire.

À l'échelle régionale, une avancée importante est intervenue en janvier 2023, avec le tout nouveau projet d'hébergement touristique dans une construction existante, qui nécessite désormais un permis d'urbanisme, même pour un usage occasionnel. Cette mesure renforce la cohérence entre urbanisme et tourisme, et encadre mieux les usages de l'habitat.

Afin d'accompagner les communes dans cette régulation, différentes initiatives sont en cours :

- une analyse fine de l'offre wallonne et de la demande d'hébergements de terroir par commune et par catégorie ;
- une étude de l'Observatoire wallon du tourisme qui vise à mieux comprendre la perception du

tourisme par les habitants et les résidents secondaires ;

- la mise à disposition de fiches communales qui détaillent l'offre touristique, ses retombées économiques et les recommandations pratiques visant à optimiser l'attractivité et la durabilité de l'offre.

Ces différentes initiatives permettront de développer des outils en faveur des collectivités locales, afin de les aider à objectiver et à gérer les situations problématiques. Ils seront disponibles début 2026.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais remercier Mme la Ministre pour les chiffres donnés et les éléments de réponse qui m'apparaissent pertinents. L'initiative de Dinant me semble aussi être un signal qui doit être entendu, comme un appel à une régulation qui soit plus ambitieuse à l'échelle régionale.

Vous le dites, il faut une approche différenciée et surtout concertée avec le niveau local. Toutefois il semble important, avant de parler de stratégie, de savoir quelle partie du parc immobilier nous évoquons pour parler de tourisme et, sans cadastre transparent, on avance à l'aveugle. Je suis sûre que, derrière ces chiffres, se cachent encore de multiples réalités. Chaque commune tente aujourd'hui de bricoler un peu ses propres règles ; ce n'est pas tenable à long terme.

Dès lors, j'encourage la poursuite des initiatives dont vous venez de parler, qui nous permettront, avec les études, les analyses et les fiches communales rassemblées, d'adopter une meilleure perception de cette réalité touristique différenciée. Personne ne conteste l'importance du tourisme pour notre économie, mais la question du logement, en particulier, ne peut pas se développer au détriment des droits fondamentaux des habitants du territoire. Dinant montre une voie à emprunter, mais il est urgent que la Wallonie adopte un cadre régional clair, transparent et surtout équitable. J'imagine que c'est l'un de vos futurs chantiers. Je vous remercie déjà pour la poursuite dans cette voie.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan des Journées du patrimoine » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Grégory Chintinne, MR
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. Jori Dupont, Président
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Charles Gardier, MR
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Christine Mauel, MR
Mme Sylvie Muratore, PS
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
CIPAR	Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux
CoPat	Code wallon du patrimoine
DPR	Déclaration de politique régionale
IA	intelligence artificielle
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (SCRL)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
NFC	Near Field Communication (RF technology)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ORC	Outil régional de commercialisation
QR	quick response (code QR : code à réponse rapide)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
URL	uniform resource locator (localisateur uniforme de ressource)
VTT	vélo tout-terrain
WANT	Wallonie Aventure Nature Tourisme (ASBL)